

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLEDER
23 SEPTEMBRE 2026**

Date de convocation : 17/09/2026

Date d'affichage : 17/09/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois septembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Frank COCAIGN, Maire

Présents : L'ensemble des conseillers municipaux : Frank COCAIGN – Sophie AUTRET – Stéphanie DOUGUET – Marlène ILHEU – Grégory HELLIO - Paul GOARANT — Vanessa MAILLET – Jean-Michel BRIS - Natalia DELACOURCELLE – Sylviane LETTY – Lisa KERBRAT – André MILIN – Isabelle BLOCH – Sébastien LE LEZ – Aurélie RIOU – Laura MILIN – Jean-François SALAUN – Julien LE BRUN — Jean-Claude LE BOULC'H – Sandra PAUGAM – Charles de KERMENGUY – Gerda BOLTON-DE BIE – Georges LE STUM

à l'exception de : Eric LE DUFF - Olivier LE BIHAN - Anaïs XAVIER - Philippe BOREL

Procurations :

- Eric LE DUFF pour Sébastien LE LEZ
- Marlène ILHEU pour Stéphanie DOUGUET (à partir de 19H25)
- Olivier LE BIHAN pour Grégory HELLIO
- Anaïs XAVIER pour Jean-Michel BRIS
- Philippe BOREL pour Vanessa MAILLET

Jean-Michel BRIS a été élu secrétaire de séance.

2-1 Finances : Clôture du Budget Annexe Lotissement des Primevères au 31 décembre 2026

La Commune de CLEDER a ouvert par délibération du 21 juin 2018 le Budget Annexe du Lotissement des Primevères.

Tous les lots ont été vendus, et il y a lieu de procéder à la clôture de ce budget annexe et au reversement de l'excédent au Budget général de la Commune. Toutes les opérations comptables ont été réalisées. Le résultat final de l'opération foncière est un excédent de 8 615,64 €.

Dans le Budget annexe, les opérations suivantes ont été réalisées :

- remboursement de l'avance au Budget général : 9 000,00 €
- reversement du solde positif au Budget général : 8 615,64 €

Envoyé en préfecture le 12/10/2026

Reçu en préfecture le 12/10/2026

Publié le

ID : 029-212900302-20260923-CM202609211-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré , par 26 voix pour (1 ab
-ACCEPTE la clôture du budget annexe «Lotissement des Primevères »;
-DIT que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.

Fait à CLEDER, le 30/09/2026
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance :



Le Maire
Frank COCAIGN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal administratif de RENNES – 3 Contour de la Motte – dans un délai de 2 mois
à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication